

Public concerné :

- Etre âgé de plus de 16 ans.
- Avoir obtenu la reconnaissance du statut de « Travailleur Handicapé » par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ;
- Avoir obtenu un accord d'orientation vers cette formation par la Commission des Droits de de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

12 places par groupe

1790 heures de formation dont 420 heures en entreprise

Préparatoire intégrée de 2 mois (120h) en amont de la formation

Objectif de la formation :

Certification professionnelle et obtention d'un titre du Ministère du travail de Technicien d'Etudes du Bâtiment (niveau 4) afin d'exercer le métier suivant :

DESSINATEUR - PROJeteur



Blocs de compétences du titre professionnel (rf : Référentiel Emploi Activité Compétences) :

- Représenter les ouvrages à l'aide d'un logiciel 3D et établir une demande de permis de construire
- Etablir les plans d'étude pour un projet de construction ou un projet de réhabilitation dans le cadre d'un projet BIM (Building Information Modeling)
- Réaliser le dossier de plans en vue de la consultation des entreprises

Le Métier :

Le technicien d'études en dessin de projet est chargé, au sein des agences d'architecture, de maîtrise d'œuvre ou de construction de maisons individuelles, de la réalisation des documents graphiques et de la modélisation numérique des projets du bâtiment, en respectant les contraintes économiques et réglementaires.

Il est embauché dans les cabinets de maîtrise d'œuvre ou d'ouvrage, les bureaux d'études techniques, les bureaux d'études des services techniques des collectivités territoriales, les entreprises du bâtiment, artisanales, PME ou grandes entreprises.

Modalités de l'accompagnement à la reconversion professionnelle

Prise en charge globale de chaque personne accueillie pour une équipe d'accompagnement : formateur professionnel, équipe médico-psycho-sociale composée d'un médecin, infirmière, neuropsychologue, assistantes sociales, psychologue du travail, conseillères à l'insertion professionnelle.

Autres prestations :

- Service restauration (midi et soir) ;
- Hébergement en chambres individuelles sur site en semaine. 8 Chambres PMR.

Prise en charge / Conditions de rémunération :

- Les frais pédagogiques et d'hébergement sont pris en charge par l'Agence Régionale de Santé.
- La rémunération est assurée par la Région Nouvelle Aquitaine.

Lieu de formation : ESRP de Béterette – 1, avenue Nicolas Copernic – CS 70434 - 64004 PAU Cedex

Informations complémentaires :

- Visites information et visites évaluation.
- Contacter : Jessica Bouncer Tél. : 05.59.06.10.33
- Courriel : contact@crp-beterette.com

Site Internet : **www.crp-beterette.com**